

MAIRIE DE CHAPONNAY
69970 CHAPONNAY
(RHÔNE)

Tél. 04.78.96.00.10

DECISION DU MAIRE

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION – TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT -
LOTISSEMENT LES ECOAREES**

Le Maire,

Vu l'article L2122-22 alinéa 10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-23 du 28 mai 2020, confiant au maire, Raymond DURAND, pour la durée de son mandat, les délégations prévues à l'article L.2122-22 du CGCT, 26^{ème} point,

Considérant la possibilité d'obtenir des subventions de la part de divers organismes financiers,

Considérant que le projet porte sur la mise en séparatif du réseau d'assainissement dans le lotissement Les Ecoarées,

Considérant que le coût des travaux est estimé à 86 666 € HT, soit 103 999,20 € TTC,

DECIDE

- Article 1 La signature et le dépôt des demandes de subventions auprès de l'ensemble des organismes pouvant financer ce projet.

- Article 2 : Le responsable des services est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera : transmise en préfecture du Rhône, à Monsieur le comptable public, publiée sur le site internet de la collectivité et notifiée à l'entreprise.

CHAPONNAY, le 14-08-2024

Le Maire,
Raymond DURAND

